

## VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 21 Mars 2023

FINANCES LOCALES – Subventions

### **N ° : DL-21-2023 Subvention exceptionnelle : Boule de la Béraudière**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du quinze mars deux mille vingt-trois, salle du Conseil, avec retransmission sur YouTube Live, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire - DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, PRUVOST-REBAUD Pauline, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, BENDRISS Kheira, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean-Marc, CHOMETON Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, GINET Jean-Michel - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

DURAND Jean-Bernard à FAURE Marc, CROZET Jérôme à JACON Alain, KIZILKILIC Murat à BONNEFOY Cyrille, DUTEL Fabrice à FAVIER Daniel, BERLIER Pierre à PRUVOST Pauline.

Membres :           - en exercice : 29,  
                          - membres présents : 24,  
                          - représentés :5, jusqu'à la dernière question. M. Pierre BERLIER arrivant pour la question 5.1.1

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



## SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : BOULE DE LA BERAUDIÈRE

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer la subvention exceptionnelle de 300 € pour la Boule de la Béraudière dans le cadre des « Subventions matériel informatique ou administratif via l'OJSL » pour l'achat d'un ordinateur

**Ceci étant exposé,**  
Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

### DELIBERE :

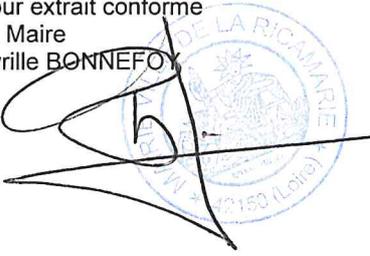
ARTICLE UNIQUE : APPROUVE l'attribution de la subvention exceptionnelle de 300 € à la Boule de la Béraudière dans le cadre des « Subventions matériel informatique ou administratif via l'OJSL » pour l'achat d'un ordinateur.

La présente délibération est approuvée, à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201832-20230403-DL-21-2023-DE

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Cyrille BONNEFOY



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CB', is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'LE DE LA RICAMARIE' and '42150 (Loire)'.

Le Secrétaire de séance  
Jean-Paul ODIN



A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'LE DE LA RICAMARIE' and '42150 (Loire)'.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Affichage : 03/04/2023

## VILLE DE LA RICAMARIE

### Extrait du registre des délibérations

Séance du 21 Mars 2023

FINANCES LOCALES – Subventions

#### **N ° : DL-22-2023 Subvention exceptionnelle : Omnisport Ricamandois**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du quinze mars deux mille vingt-trois, salle du Conseil, avec retransmission sur YouTube Live, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

#### Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire - DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, PRUVOST-REBAUD Pauline, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, BENDRISS Kheira, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean-Marc, CHOMETON Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, GINET Jean-Michel - conseillers municipaux.

#### Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

DURAND Jean-Bernard à FAURE Marc, CROZET Jérôme à JACON Alain, KIZILKILIC Murat à BONNEFOY Cyrille, DUTEL Fabrice à FAVIER Daniel, BERLIER Pierre à PRUVOST Pauline.

Membres :           - en exercice : **29**,  
                          - membres présents : **24**,  
                          - représentés : **5**, jusqu'à la dernière question. M. Pierre BERLIER arrivant pour la question 5.1.1

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



### SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : OMNISPORT RICAMANDOIS

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer la subvention exceptionnelle de 520 € pour l'Omnisport Ricamandois dans le cadre de la participation de 2 adhérents au Championnat d'Europe de force athlétique MASTER s'étant déroulé du 28/02 au 05/03 à Budapest

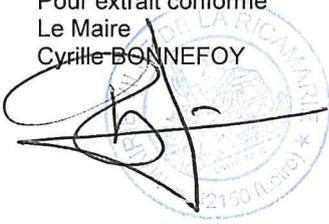
**Ceci étant exposé,**  
Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

#### **DELIBERE :**

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE l'attribution de la subvention exceptionnelle de 520 € à l'Omnisport Ricamandois dans le cadre de la participation de 2 adhérents au Championnat d'Europe de force athlétique MASTER s'étant déroulé du 28/02 au 05/03 à Budapest.

La présente délibération est approuvée, à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance  
Jean-Paul ODIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201832-20230403-DL-22bis-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Affichage : 03/04/2023

# VILLE DE LA RICAMARIE

## Extrait du registre des délibérations

Séance du 21 Mars 2023

FINANCES LOCALES – Subventions

### N ° : DL-23-2023 Subvention exceptionnelle : ACO Firminy

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du quinze mars deux mille vingt-trois, salle du Conseil, avec retransmission sur YouTube Live, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

#### Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire - DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoint –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, PRUVOST-REBAUD Pauline, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, BENDRISS Kheira, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean-Marc, CHOMETON Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, GINET Jean-Michel - conseillers municipaux.

#### Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

DURAND Jean-Bernard à FAURE Marc, CROZET Jérôme à JACON Alain, KIZILKILIC Murat à BONNEFOY Cyrille, DUTEL Fabrice à FAVIER Daniel, BERLIER Pierre à PRUVOST Pauline.

Membres :  
- en exercice : 29,  
- membres présents : 24,  
- représentés : 5, jusqu'à la dernière question. M. Pierre BERLIER arrivant pour la question 5.1.1

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



## SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : ACO FIRMINY

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer la subvention exceptionnelle de 210 € pour l'ACO Firminy dans le cadre des « Subventions matériel informatique ou administratif via l'OJSL » pour l'achat d'une imprimante

#### **Ceci étant exposé,**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

### DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE l'attribution de la subvention exceptionnelle de 210 € pour l'ACO Firminy dans le cadre des « Subventions matériel informatique ou administratif via l'OJSL » pour l'achat d'une imprimante

La présente délibération est approuvée, à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Cyrille BONNEFOY

Le Secrétaire de séance  
Jean-Paul ODIN

# VILLE DE LA RICAMARIE

## Extrait du registre des délibérations

Séance du 21 mars 2023

FONCTION PUBLIQUE - Titulaires et stagiaires FPT

### N ° : DL-24-2023 Modification partielle du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du quinze mars deux mille vingt-trois, salle du Conseil, avec retransmission sur YouTube Live, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

#### Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire - DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, PRUVOST-REBAUD Pauline, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, BENDRISS Kheira, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean-Marc, CHOMETON Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, GINET Jean-Michel - conseillers municipaux.

#### Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

DURAND Jean-Bernard à FAURE Marc, CROZET Jérôme à JACON Alain, KIZILKILIC Murat à BONNEFOY Cyrille, DUTEL Fabrice à FAVIER Daniel, BERLIER Pierre à PRUVOST Pauline.

Membres : - en exercice : 29,  
- membres présents : 24,  
- représentés :5, jusqu'à la dernière question. M. Pierre BERLIER arrivant pour la question 5.1.1

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



## OBJET : MODIFICATION PARTIELLE DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification partielle du tableau des effectifs suivante :

Filière Technique			
Grades	Catégorie	Durée hebdomadaire de service	
		En moins	En plus
Adjoint technique	C		1 poste TC
		1 poste TNC 22h30	

Filière Police municipale			
Grades	Catégorie	Durée hebdomadaire de service	
		En moins	En plus
Garde champêtre Chef	C		1 poste TC

**Ceci étant exposé,**  
Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

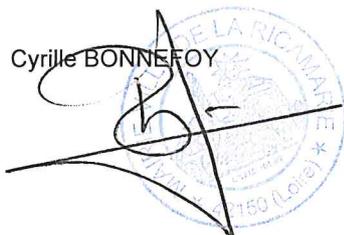
**DELIBERE :**

**ARTICLE UNIQUE : APPROUVE** la modification partielle du tableau des effectifs comme décrite ci-dessus.

La présente délibération est approuvée par **28 voix POUR** et **1 ABSTENTION**.

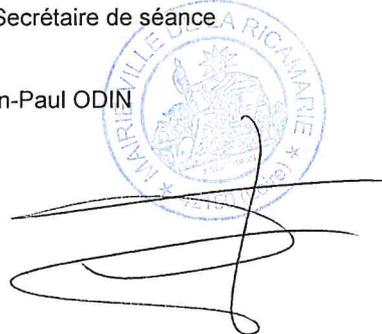
Ont signé au registre  
Le Maire

Cyrille BONNEFOY



Pour extrait conforme  
Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN



# VILLE DE LA RICAMARIE

## Extrait du registre des délibérations

Séance du 21 mars 2023

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - Intercommunalité

### N ° : DL-25-2023 Convention de coopération contractuelle pour la gestion de l'assainissement - SEM

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du quinze mars deux mille vingt-trois, salle du Conseil, avec retransmission sur YouTube Live, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire - DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints -, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, PRUVOST-REBAUD Pauline, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, BENDRISS Kheira, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean-Marc, CHOMETON Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, GINET Jean-Michel - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

DURAND Jean-Bernard à FAURE Marc, CROZET Jérôme à JACON Alain, KIZILKILIC Murat à BONNEFOY Cyrille, DUTEL Fabrice à FAVIER Daniel, BERLIER Pierre à PRUVOST Pauline.

Membres :  
- en exercice : 29,  
- membres présents : 24,  
- représentés : 5, jusqu'à la dernière question. M. Pierre BERLIER arrivant pour la question 5.1.1

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



## CONVENTION DE COOPERATION CONTRACTUELLE POUR LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT - SEM

Lors du Conseil Municipal du 23 juin 2016, une convention de coopération contractuelle pour la gestion de l'assainissement avec Saint-Etienne Métropole avait été approuvée. Cette convention définissait les modalités de gestion de l'assainissement et notamment dans le cadre d'intervention des communes agissant avec leurs équipes d'entretien pour certaines missions de proximité. En effet, l'article L5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à une Communauté Urbaine de confier, par convention, la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres.

Il y a lieu de signer une nouvelle convention de coopération pour la gestion de l'assainissement afin de redéfinir les modalités de gestion de l'assainissement et notamment dans le cadre d'intervention des communes agissant avec leurs équipes d'entretien pour certaines missions de proximité.

Cette convention prendra effet au 1er janvier 2023.

**Ceci étant exposé,**  
Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE :

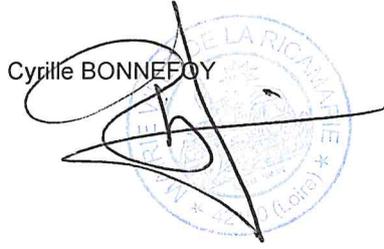
ARTICLE UN : **APPROUVE** ladite convention.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer et tout document s'y rapportant.

La présente délibération est approuvée, à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Le Maire

Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN



# VILLE DE LA RICAMARIE

## Extrait du registre des délibérations

Séance du 21 mars 2023

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – Culture

### **N ° : DL-26-2023 Convention de prêt d'ouvrages avec Troyes Champagne Métropole**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du quinze mars deux mille vingt-trois, salle du Conseil, avec retransmission sur YouTube Live, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

#### Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire - DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, PRUVOST-REBAUD Pauline, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, BENDRISS Kheira, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean-Marc, CHOMETON Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, GINET Jean-Michel - conseillers municipaux.

#### Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

DURAND Jean-Bernard à FAURE Marc, CROZET Jérôme à JACON Alain, KIZILKILIC Murat à BONNEFOY Cyrille, DUTEL Fabrice à FAVIER Daniel, BERLIER Pierre à PRUVOST Pauline.

Membres : - en exercice : 29,  
- membres présents : 24,  
- représentés : 5, jusqu'à la dernière question. M. Pierre BERLIER arrivant pour la question 5.1.1

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



## CONVENTION DE PRET D'OUVRAGE AVEC TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Il convient d'établir une convention de prêt d'ouvrages, de documents ou d'objets avec Troyes Champagne Métropole. Cette convention intervient dans le cadre de la bibliothèque bleue qui se tiendra du 31 mars au 15 mai 2023 à la Médiathèque Jules Verne.

Les ouvrages sont tenus à la disposition de l'emprunteur à compter du 30 mars 2023 et sont à restituer au prêteur dans un délai de 10 jours calendaires suivant la clôture de l'exposition, pour un coût total de 8 900 € d'ouvrages à assurer.

**Ceci étant exposé,**  
Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE :

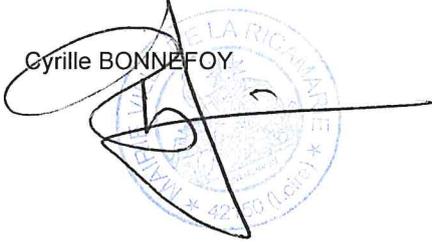
ARTICLE UN : **APPROUVE** ladite convention.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer et tout document s'y rapportant.

La présente délibération est approuvée, à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Le Maire

Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN



# VILLE DE LA RICAMARIE

## Extrait du registre des délibérations

Séance du 21 mars 2023

AUTRES DOMAINES – Enseignement

### N ° : DL-27-2023 Convention Coup de Pouce

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du quinze mars deux mille vingt-trois, salle du Conseil, avec retransmission sur YouTube Live, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

#### Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire - DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, PRUVOST-REBAUD Pauline, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, BENDRISS Kheira, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean-Marc, CHOMETON Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, GINET Jean-Michel - conseillers municipaux.

#### Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

DURAND Jean-Bernard à FAURE Marc, CROZET Jérôme à JACON Alain, KIZILKILIC Murat à BONNEFOY Cyrille, DUTEL Fabrice à FAVIER Daniel, BERLIER Pierre à PRUVOST Pauline.

Membres : - en exercice : 29,  
- membres présents : 24,  
- représentés : 5, jusqu'à la dernière question. M. Pierre BERLIER arrivant pour la question 5.1.1

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



## CONVENTION COUP DE POUCE

Dans le cadre du dispositif Coup de Pouce, l'association « Coup de Pouce – Partenaire de la réussite à l'école » propose d'établir une convention avec la Ville de la Ricamarie. Les deux parties s'engagent, à travers cette convention, à assurer la mise en place administrative et organisationnelle d'un atelier « Coup de Pouce CLA » (Clubs de langage) et de 2 clubs de Maths CE2.

Cette convention est conclue pour l'année scolaire 2022-23 et la prestation est établie à 500€ par club Coup de Pouce, soit un montant total de 1 500€.

**Ceci étant exposé,**  
Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE :

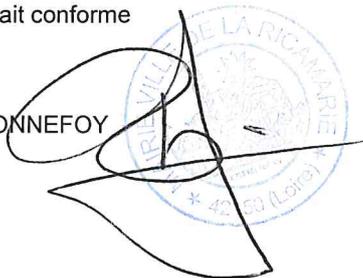
ARTICLE UN : **APPROUVE** ladite convention.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer et tout document s'y rapportant.

La présente délibération est approuvée, à **28 voix POUR** et une voix **CONTRE**.

Pour extrait conforme  
Le Maire

Cyrille BONNEFOY

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned over a circular blue official stamp.

Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned over a circular blue official stamp.

Département de la Loire  
Arrondissement de Saint Etienne

## VILLE DE LA RICAMARIE

### Extrait du registre des délibérations

Séance du 21 mars 2023

FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires

#### **N ° : DL-16-2023 Vote du Budget Primitif de la Ville 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du quinze mars deux mille vingt-trois, salle du Conseil, avec retransmission sur YouTube Live, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

#### Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire - DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoint -, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, PRUVOST-REBAUD Pauline, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CERESO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, BENDRISS Kheira, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean-Marc, CHOMETON Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, GINET Jean-Michel - conseillers municipaux.

#### Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

DURAND Jean-Bernard à FAURE Marc, CROZET Jérôme à JACON Alain, KIZILKILIC Murat à BONNEFOY Cyrille, DUTEL Fabrice à FAVIER Daniel, BERLIER Pierre à PRUVOST Pauline.

Membres :  
- en exercice : 29,  
- membres présents : 24,  
- représentés : 5, jusqu'à la dernière question. M. Pierre BERLIER arrivant pour la question 5.1.1

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



## OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE 2023

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2023 de la Ville et ses annexes y compris le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le Budget Primitif 2023 s'établit en dépenses et en recettes à la somme de 11 457 500 € en section de fonctionnement et à la somme de 2 931 980 € en section d'investissement. Conformément à la réglementation, il est précisé que ce budget est voté au chapitre pour les 2 sections.

Il est également proposé au Conseil Municipal d'approuver les projets mentionnés dans le budget et d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Approuver les travaux prévus au Budget,
- Demander les subventions les plus élevées possibles auprès de tous les partenaires possibles,
- Lancer et signer les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux,
- Déposer et signer les autorisations d'urbanisme et autorisations de travaux correspondantes.

**Ceci étant exposé,**  
Le Conseil Municipal,  
Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 28 février 2023,  
Vu la présentation à la commission des Finances le 13 mars 2023,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE UN : **APPROUVE** le Budget Primitif de la Ville 2023 et ses annexes, y compris le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

ARTICLE DEUX : **APPROUVE** les travaux prévus au Budget.

ARTICLE TROIS : **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander les subventions les plus élevées possibles auprès de tous les partenaires possibles.

ARTICLE QUATRE : **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer et signer les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux,

ARTICLE CINQ : **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer et signer les autorisations d'urbanisme et autorisations de travaux correspondantes.

La présente délibération est approuvée par **25 voix POUR** et **4 ABSTENTIONS**.

Pour extrait conforme  
Le Maire

Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN



Département de la Loire  
Arrondissement de Saint Etienne

## VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 21 mars 2023

FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires

### N ° : DL-17-2023 Vote du Budget Primitif des Lotissements Communaux 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du quinze mars deux mille vingt-trois, salle du Conseil, avec retransmission sur YouTube Live, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire - DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, PRUVOST-REBAUD Pauline, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, BENDRISS Kheira, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean-Marc, CHOMETON Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, GINET Jean-Michel - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

DURAND Jean-Bernard à FAURE Marc, CROZET Jérôme à JACON Alain, KIZILKILIC Murat à BONNEFOY Cyrille, DUTEL Fabrice à FAVIER Daniel, BERLIER Pierre à PRUVOST Pauline.

Membres :           - en exercice : **29**,  
                          - membres présents : **24**,  
                          - représentés : **5**, jusqu'à la dernière question. M. Pierre BERLIER arrivant pour la question 5.1.1

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



## OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DES LOTISSEMENTS COMMUNAUX 2023

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2023 des Lotissements Communaux qui s'établit en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 756 000€HT et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 527 000 € HT. Il est précisé que ce budget est voté au chapitre.

**Ceci étant exposé,**

Le Conseil Municipal,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 28 février 2023,

Vu la présentation à la commission des Finances le 13 mars 2023,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

### DELIBERE :

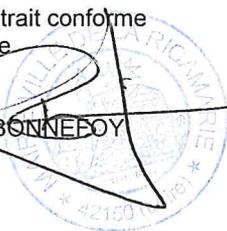
ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** le Budget Primitif 2023 des Lotissements Communaux.

La présente délibération est approuvée par 26 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

Pour extrait conforme

Le Maire

Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN



Département de la Loire  
Arrondissement de Saint Etienne

## VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 21 mars 2023

FINANCES LOCALES – Fiscalité

### N ° : DL-18-2023 Vote des taux d'imposition 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du quinze mars deux mille vingt-trois, salle du Conseil, avec retransmission sur YouTube Live, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

#### Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire - DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoint –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, PRUVOST-REBAUD Pauline, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, BENDRISS Kheira, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean-Marc, CHOMETON Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, GINET Jean-Michel - conseillers municipaux.

#### Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

DURAND Jean-Bernard à FAURE Marc, CROZET Jérôme à JACON Alain, KIZILKILIC Murat à BONNEFOY Cyrille, DUTEL Fabrice à FAVIER Daniel, BERLIER Pierre à PRUVOST Pauline.

Membres :           - en exercice : 29,  
                          - membres présents : 24,  
                          - représentés : 5, jusqu'à la dernière question. M. Pierre BERLIER arrivant pour la question 5.1.1

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



## OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE LA COMMUNE 2023

Pour la 7ème année consécutive, il est proposé au Conseil Municipal de figer les taux d'imposition locaux et de fixer ceux-ci de la manière suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,41 % (28,11 % + 15,30 % taux de TFPB départemental)

Bases prévisionnelles notifiées : 8 963 000 €

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47,60 %

Bases prévisionnelles notifiées : 46 500 €

- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 13,32 %

Bases prévisionnelles notifiées : 236 670 €

**Ceci étant exposé,**

Le Conseil Municipal,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 28 février 2023,

Vu la présentation à la commission des Finances le 13 mars 2023,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** les taux d'imposition de la commune pour l'année 2023 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,41 % (28,11 % + 15,30 % taux de TFPB départemental)  
Bases prévisionnelles notifiées : 8 963 000 €
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47,60 %  
Bases prévisionnelles notifiées : 46 500 €
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 13,32 %  
Bases prévisionnelles notifiées : 236 670 €

La présente délibération est approuvée par **25 voix POUR** et **4 voix CONTRE**.

Pour extrait conforme  
Le Maire

Cyrille BONNEFOY



A blue circular official stamp of the 'MAIRIE VILLE DE LA RICAMA' is partially obscured by a large, dark, handwritten signature in black ink.

Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN



A blue circular official stamp of the 'MAIRIE VILLE DE LA RICAMA' is partially obscured by a large, dark, handwritten signature in black ink.

# VILLE DE LA RICAMARIE

## Extrait du registre des délibérations

Séance du 21 mars 2023

FINANCES LOCALES – Subventions

### **N ° : DL-19-2023 Subvention de fonctionnement : CHALIRIC**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du quinze mars deux mille vingt-trois, salle du Conseil, avec retransmission sur YouTube Live, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire - DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoint –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, PRUVOST-REBAUD Pauline, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, BENDRISS Kheira, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean-Marc, CHOMETON Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, GINET Jean-Michel - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

DURAND Jean-Bernard à FAURE Marc, CROZET Jérôme à JACON Alain, KIZILKILIC Murat à BONNEFOY Cyrille, DUTEL Fabrice à FAVIER Daniel, BERLIER Pierre à PRUVOST Pauline.

Membres :  
- en exercice : 29,  
- membres présents : 24,  
- représentés :5, jusqu'à la dernière question. M. Pierre BERLIER arrivant pour la question 5.1.1

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



## OBJET : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2023 : CHALIRIC

Suite à l'examen du programme des actions 2023 de CHALIRIC en direction de la population féline sur la commune, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 2 000€ à cette association et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

**Ceci étant exposé,**  
Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

### DELIBERE :

ARTICLE UN : **APPROUVE** la subvention de 2000 € à l'association CHALIRIC

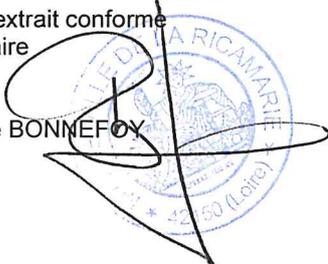
ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre

Pour extrait conforme  
Le Maire

Cyrille BONNEFOY



Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN



# VILLE DE LA RICAMARIE

## Extrait du registre des délibérations

Séance du 21 Mars 2023

FINANCES LOCALES – Subventions

### N ° : DL-20-2023 Subvention exceptionnelle : ALR

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du quinze mars deux mille vingt-trois, salle du Conseil, avec retransmission sur YouTube Live, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

#### Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire - DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, PRUVOST-REBAUD Pauline, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, BENDRISS Kheira, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean-Marc, CHOMETON Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, GINET Jean-Michel - conseillers municipaux.

#### Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

DURAND Jean-Bernard à FAURE Marc, CROZET Jérôme à JACON Alain, KIZILKILIC Murat à BONNEFOY Cyrille, DUTEL Fabrice à FAVIER Daniel, BERLIER Pierre à PRUVOST Pauline.

Membres :           - en exercice : **29**,  
                          - membres présents : **24**,  
                          - représentés : **5**, jusqu'à la dernière question. M. Pierre BERLIER arrivant pour la question 5.1.1

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



## SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : ALR

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer la subvention exceptionnelle de 830 € pour ALR (Section Boules) dans le cadre de la participation de 15 adhérents au Tournoi International de Boules Lyonnaises se déroulant du 21 au 24 avril à Santa Susanna en Espagne

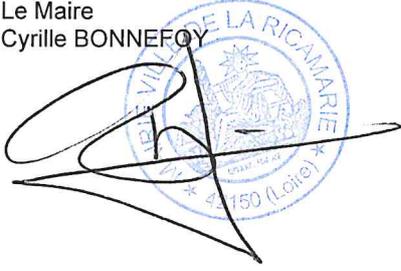
**Ceci étant exposé,**  
Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

### DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE l'attribution de la subvention exceptionnelle de 830 € à ALR (Section Boules) dans le cadre de la participation de 15 adhérents au Tournoi International de Boules Lyonnaises se déroulant du 21 au 24 avril à Santa Susanna en Espagne

La présente délibération est approuvée, à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Cyrille BONNEFOY

A blue circular official stamp of the Municipality of La Ricamarie is visible. The stamp contains the text "VILLE DE LA RICAMARIE" at the top and "42150 (Loire)" at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a castle and a tree. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Le Secrétaire de séance  
Jean-Paul ODIN

A blue circular official stamp of the Municipality of La Ricamarie is visible. The stamp contains the text "VILLE DE LA RICAMARIE" at the top and "42150 (Loire)" at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a castle and a tree. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.